HISTOIRE

DE LA

GARDE NATIONALE

DE BERNAY

Son Héroïsme

AU 18 FRIMAIRE AN X

ET AU

21 JANVIER 1871

BRIONNE

IMPRIMERIE & LIBRAIRIE V. PAUFRESNE

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1872

HISTOIRE

DE LA

GARDE NATIONALE

DE BERNAY

Son Héroïsme

AU 18 FRIMAIRE AN X

ET AU

21 JANVIER 1871

BRIONNE

IMPRIMERIE & LIBRAIRIE V. PAUFRESNE

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1872

HISTOIRE

DE LA

GARDE NATIONALE

DE BERNAY

Son Héroïsme

AU 18 FRIMAIRE AN X

ET AU

21 JANVIER 1871

Une année s'est déjà écoulée depuis la noble défense des gardes nationaux de Bernay contre l'armée du duc de Mecklembourg. Cette ville célèbre aujourd'hui cet anniversaire par l'inauguration d'un monument qui restera comme le signe de sa reconnaissance envers ceux qui ont répandu si généreusement leur sang pour l'arracher aux étreintes de l'ennemi.

Cet acte de bravoure diversement interprété suivant les partis, ne peut être blâmé que par la lâcheté :

« Mot ignoble et fangeux par la peur inventé. »

Oui, cet acte a été sublime et c'est l'œuvre d'hommes forts et

résolus qui sentirent couler dans leurs veines ce vieux sang gaulois qui anima jadis leurs aïeux.

Petits fils de 89, ils se sont souvenus que leurs ancêtres leur ont légué un passé glorieux qui, malgré tous les efforts, ne s'effacera jamais de la mémoire.

Allons, les braves du 18 frimaire, réjouissez-vous dans vos tombeaux, vos petits fils de 1871 n'ont pas dégénéré ! La même ardeur qui animait en l'an X à ce mot magique de Patrie, s'est réveillée en eux lorsqu'elle s'est trouvée en danger. Maintenant, dormez en paix ! ils ont dignement continué votre gloire qu'ils transmettront à leurs descendants comme un noble héritage.

Cette héroïque défense est encore trop présente à la mémoire pour la décrire aujourd'hui, mais qu'il me soit permis de rappeler ce 18 frimaire que des intérêts puissants ont tant cherché à faire disparaître.

Après la pacification de la Vendée, une certain nombre de royalistes compromis dans l'insurrection avaient été amnistiés. Réunis à d'autres partisans, ils se répandirent dans tous les pays voisins où s'organisa bientôt une association formidable qui étendit ses ramifications dans toute la France.

Son but ouvertement déclaré était de faire une guerre incessante au Gouvernement en lui suscitant des embarras sur tous les points de son territoire. La Normandie et le Perche à cause de leur voisinage furent particulièrement le théâtre de leurs exploits. Deux bandes principales y exerçaient leurs ravages, la bande Chandelier dans le Perche, en s'étendant jusqu'à Verneuil, et celle de Lepelletier dans notre contrée. Au nom de Louis XVI, les riches propriétaires, les diligences étaient dépouillées de leurs valeurs; dans les caisses publiques des reçus au nom de ce Roi remplaçaient l'argent que la chouannerie pouvait extorquer aux fonctionnaires. Les routes n'étaient plus sûres et chaque jour apportait le récit d'une arrestation à main armée.

Leur organisation était si redoutable que pendant plusieurs années leurs crimes demeurèrent impunis. Toutes les recherches furent infructueuses et la gendarmerie n'y pouvant plus suffire, les gardes nationales furent invitées à lui prêter main forte. Dans chaque localité, elles prirent les armes toutes les fois qu'un de ces vols fut commis, mais jamais elles n'obtinrent de résultat, car toujours il se trouva parmi elles des membres de cette vaste association.

Les choses avaient pris une tournure tellement sérieuse que le Gouvernement lui-même alarmé de tant d'audace résolut d'en finir avec cette réaction.

Le préfet de police envoya de Paris trois de ses meilleurs agents qui vinrent s'établir à Bernay, hôtel de l'Équerre.

Dans les campagnes la terreur était à son comble, car le nombre de ces brigands augmentait rapidement. L'impunité dont il semblaient jouir leur avait servi à recruter de nouveaux partisans. Quoiqu'ils eussent essuyé plus d'un refus, personne n'eut osé faire une révélation par la crainte de périr bientôt sous le poignard d'un de ces royalistes forcénés.

Pendant ce temps, Lepelletier le jeune mourut. Traqué par la gendarmerie après le vol de la malle entre Nonancourt et Verneuil, il s'était réfugié dans une des caves de la ferme du Breuil, près de Pacy-sur-Eure, et là se voyant sans aucun moyen d'échapper à la justice, il se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet, le 5 frimaire, an X.

Les vols n'en continuèrent pas moins, mais un fait insignifiant, en lui-même, mit la police sur les traces de toute la bande. Leur retraite fut bientôt connue, et les agents de la sûreté étaient au courant de leurs démarches, lorsque la malle fut arrêtée dans la nuit du 12 frimaire au milieu d'un petit bois situé près de la Rivière-Thibouville. Les cinq principaux chefs lui enlevèrent les 10,103 fr. 50 c. qu'elle transportait à Paris. Trois jours plus tard, les deux malles de Caen étaient

dévalisées à leur tour sur le territoire de la commune de Duranville ; mais ce fut le dernier exploit de Lepelletier, l'heure de la justice était arrivée.

Des troupes furent mandées en toute hâte. Un détachement de la 26e demi-brigade d'infanterie légère vint stationner à Bernay, tandis qu'une autre partie se rendit à la Rivière-Thibouville.

Les précautions les plus minutieuses furent prises pour s'emparer de la personne de Lepelletier — un secret absolu présida aux opérations, car l'on savait qu'il comptait de nombreux partisans dans la ville.

Sa retraite avait été habilement choisie, car sa chétive apparence ne pouvait éveiller aucun soupçon. Située au milieu de bois d'une assez grande étendue, au bord d'un vallon profond, cette maison était occupée depuis plusieurs années par un nommé Paradis, originaire de Beaufort, en Savoie.

Deux agents chargés d'en surveiller nuit et jour tous les mouvements en rendaient compte au sous-préfet. L'audace de Lepelletier qui, sous ce sobriquet, cachait son véritable nom et la résistance désespérée qu'il opposait avec ses complices, en rendaient l'arrestation difficile; mais tout avait été prévu et préparé, il ne manquait plus qu'une occasion favorable qui ne tarda pas à se présenter; c'était le 17 frimaire.

Un des agents étant venu prévenir la police qu'à dix heures du soir Lepelletier s'était réuni avec ses associés dans la maison Paradis, les troupes et les gendarmes partirent immédiatement sans bruit et sans connaître leur destination. Les sol-

dats étaient commandés par le lieutenant Thibaut, et les gendarmes par le maréchal-des-logis Heudebert ; qui eux seuls avaient reçu communication de leur mission périlleuse. Les ordres étaient précis et furent ponctuellement exécutés.

A une heure du matin, la maison fut entièrement cernée mais avec tant de précautions qu'aucun des brigands ne s'en aperçut. La nuit parut longue aux assiégeants, mais il leur fallut attendre l'heure indiquée pour l'attaque.

Au point du jour, le lieutenant avec un sergent et deux chasseurs de la 26e, accompagnés des gendarmes Heudebert, Deshayes et Lefebvre se précipitèrent sur la maison Paradis. Au premier choc la porte fut enfoncée, mais cinq coups de feu répondirent à cette brusque attaque. Le gendarme Deshayes tomba pour ne plus se relever, le sergent Jacques Collet fut grièvement blessé au ventre, et un chasseur du nom de Jacques Belfort, reçut une grave blessure au bras.

L'obscurité qui régnait, à l'intérieur, obligea ces braves défenseurs à se retirer devant la résistance opposée par les brigands, retranchés derrière des meubles, pour tirer sur leurs adversaires. La porte fut aussitôt refermée et barricadée au moyen d'une armoire, mais la maison continua d'être investie avec le plus grand soin.

Un courrier fut immédiatement envoyé à Bernay pour demander des secours. Sur les ordres du sous-préfet, le rappel fut battu dans toute la ville pour rassembler la garde nationale. Elle était alors placée sous les ordres d'un brave commandant du nom de Lelevain qui aurait rougi de laisser

ses hommes marcher au feu sans se mettre à leur tête, et cependant il n'attendait aucune récompense, car cette fameuse institution de la Légion d'honneur n'était pas encore fondée par le premier Consul.

Tous, jeunes et vieux, prirent aussitôt les armes sans hésitation, la chouannerie seule refusa de marcher; après une distribution de cartouches, les gardes nationaux se portèrent rapidement vers le hameau de la Pilette ou le commandant Lelevain leur fit prendre d'excellentes positions autour de l'habitation Paradis.

A neuf heures du matin, une seconde attaque fut décidée, soldats et gardes nationaux répondirent aux brigands par des décharges successives. La maison fut criblée de balles, mais des meurtrières percées dans les murailles n'en continuèrent pas moins à vomir une grêle de projectiles sur les assaillants.

Lefebvre fut alors grièvement blessé, un nommé Constant, cultivateur âgé de 71 ans, eût le bras fracassé d'une balle, Hediard, gendarme, et Roche, peintre, furent aussi frappés, l'un au front et l'autre au poignet droit.

Il était dix heures, et la fusillade n'amenait aucun résultat lorsque de braves citoyens tentèrent un suprême effort. Lieuvin suivi de Bonnegent, Vesque et Fournier se précipitèrent sur la maison à travers une pluie de balles lancées par des spingoles ; ils étaient parvenus jusqu'à la porte qui cédait sous leurs coups, lorsque Lieuvin tomba victime de son dévouement et Fournier fut gravement atteint.

Ce fut la dernière tentative pour enlever la maison de vive

force ; le Sous-Préfet donna l'ordre d'y mettre le feu ; après de nombreux efforts, le citoyen Lebouteiller parvint au moyen d'une torche à incendier la couverture en paille.

Le moment fut alors terrible, les flammes enveloppèrent bientôt toute l'habitation d'où les coups partaient avec la même intensité, une fenêtre de derrière s'ouvrit et se referma brusquement après avoir donné passage à la femme Paradis et à ses deux enfants qui furent recueillis par la troupe.

Quelques instants après, la position ne fut plus tenable et Lepelletier résolut de se sauver. Avant de sortir, il brûla son portefeuille et frappa d'un coup de poignard le père Paradis, son fidèle serviteur, qui lui chargeait ses armes, moins peut-être parce qu'il refusait de continuer la lutte que pour se débarrasser de cet homme afin d'anéantir avec lui les secrets de l'association.

Onze heures allaient sonner, lorsque Lepelletier sauta par cette même fenêtre ; il tenait un poignard entre ses dents et un pistolet de chaque main.

A cette vue, Beaunier, armé seulement d'un sabre, n'hésita pas à se précipiter sur lui, mais le brigand se retourna avec assurance et l'étendit à ses pieds d'un coup de pistolet. Deux autres volontaires firent feu sur lui en l'atteignant légèrement. Il tenait par les cheveux un autre garde national qu'il allait frapper de son poignard lorsque Mérimée, chasseur à cheval du 20e régiment, en semestre à Bernay, n'écoutant que son

courage, s'élança sur Lepelletier et lui abattit le poignet d'un coup de sabre.

Sans cet acte de bravoure, le brigand était sauvé et sa capture fut devenue impossible. Les autres gardes nationaux arrivèrent aussitôt sur ce misérable auquel le capitaine Buzot porta un second coup de sabre. L'irritation était si grande que les chefs l'arrachèrent difficilement à leur vengeance légitime.

La fusillade ayant cessé, les pompiers de Bernay furent appelés en toute hâte pour éteindre l'habitation où l'on espérait trouver les cadavres de plusieurs complices. Dix à douze montres et 4,000 fr. en or et en argent furent retirés des décombres. Le corps de Paradis gisait seul au milieu de ces ruines.

Au moment de la première attaque, Turpin avait pu s'échapper à la faveur des ténèbres et prévenir ses complices. La femme Vielh des Magnants attendait avec un cheval l'évasion de Lepelletier, lorsqu'elle fut surprise au fond du vallon vers les huit heures et demie du matin, et mise en état d'arrestation.

A cette nouvelle, la brigade d'Orbec accourut apporter son concours et le lieutenant Hième, de la 2e compagnie du 3e bataillon de la 26e demi-brigade en détachement à la Rivière-Thibouville, arriva sur le lieu de l'événement pour y passer la nuit avec ses hommes.

Lepelletier fut transporté à la prison de Bernay où il dût subir l'amputation du poignet. Vingt-cinq hommes furent chargés de veiller autour de la maison d'arrêt, car l'on craignait un coup de main de la part de ses complices.

D'autres troupes furent demandées pour surveiller le pays où les vols se continuèrent jusqu'à l'arrestation de Turpin qui eut lieu le 10 nivôse au pont de Saint-Quentin-des-Iles. Une partie des autres complices fut ensuite arrêtée, Robert Tasdhomme, amnistié; Chevreuil, aussi amnistié; Cornu, rubannier, et Maurey, réquisitionnaire déserteur à Saint-Mards-de-Fresne; Amelin, tailleur à Paris; Lancré, le jeune, à Saint-Germain-en-Laye; Escoffier, orfèvre à Bernay; Bisson, fripier à Malouve; Moissard, la veuve, à Orbec; Renouard, à Saint-Germain-la-Campagne; Agis, à Bonneval (Orne); Vosnier fils, etc., etc.

Dans sa prison, Lepelletier eut une conduite telle que le Sous-Préfet de Bernay, écrivit le 6 nivôse au Préfet de l'Eure une lettre où l'on remarque ces mots: « le caractère qu'il » montre prouve qu'il est dans la carrière du crime un terme » passé lequel on ne connaît plus le remords. »

Malgré toute la surveillance dont il fut l'objet, ce brigand parvint à correspondre à l'extérieur avec l'aide de Damour, son apothicaire, mais les lettres furent bientôt interceptées. Une de ces correspondances qui fut saisie était ainsi conçue:

« *Au citoyen Amelin, tailleur, rue de la Monnaye, n° 7,*
» *à Paris.*

» Je ne sais s'il vous est parvenu par les nouvelles publi-
» ques le malheureux événement qui m'arriva, il y a environ
» quinze jours, en me livrant entre les mains de mes enne-

» mis. Vous pensez bien que ce ne peut être que des traîtres
» il s'en trouve toujours parmi ceux qui se disent nos protec-
» teurs. Vous connaissez trop mon cœur pour croire que je
» me sois attiré un pareil procédé ; mais on ne peut pas lire
» dans le fond de leur âme, mais c'est assez ordinairement
» ceux à qui on prodigue tous ses bienfaits.

» Je vous donne le rétablissement de ma santé qui est as-
» suré présentement et je vous prie d'en faire part à cette
» aimable petite dame et à tous nos amis qui prennent part à
» mon triste sort. Si vous voulez m'honorer d'un mot d'écrit
» et me donner des nouvelles si mon vieux (Turpin) a été à
» Paris, car il n'y a que lui qui peut m'être d'une grande
» utilité en ce moment pour me procurer les moyens qui pour-
» raient me manquer.

» J'embrasse mille fois tous mes amis et ne regrette pas de
» quitter la vie si j'apprends avant le rétablissement de la
» France et cette amnistie générale qui fera le bien d'un tas
» de malheureux.

» Adieu, mon cher, soyez-moi toujours bien dévoué.

» Mon adresse à la citoyenne Marie demeurant à Bernay,
» poste restante. »

Après une instruction laborieuse, les accusés furent traduits devant la cour d'assises à Evreux.

François TELLER dit Lepelletier, âgé de 34 ans, TURPIN, Charles-Louis-Théodore, dit le Vieux, âgé de 45 ans, né à Barville près Bernay, TASD'HOMME, Pierre-Robert, dit Bosc-

groult, âgé de 30 ans, né à Saint-Vincent-du-Boulay, et CHEVREUIL, Michel, âgé de 28 ans, né à la Vespierre (Calvados), furent condamnés à mort et exécutés le 19 thermidor an X, tandis que les autres complices qui échappèrent à la loi furent récompensés sous la restauration.

Deux jours après cette lutte que nous venons de raconter, les honneurs militaires furent rendus en grande pompe aux victimes du 18 frimaire, les autorités, la troupe de ligne et la garde nationale assistèrent à cette funèbre cérémonie, au milieu d'une affluence considérable.

Les trois cercueils furent déposés dans la même fosse dans la partie sud-est du cimetière de Sainte-Croix. Un terrain à perpétuité fut concedé par la ville et le Gouvernement y fit élever à ses frais un monument sur lequel on grava l'inscription suivante:

18 FRIMAIRE AN X

DESHAYES, J-F.	Gendarme.
LIEUVIN, Hip.	Déf. de la Patrie.
BEAUNIER, J. B.	Déf. de la Patrie.

Opposant aux brigands leurs efforts généreux,
Tous trois ont succombé dans leur noble défense,
Que cette pierre reste à nos derniers neveux
Leur valeur, le forfait et la reconnaissance.

L'argent recueilli dans les ruines de l'habitation Paradis fut partagé entre les veuves et les blessés. En récompense de son courage, le citoyen Mérimée fut nommé Maréchal-des-logis.

Tel est le noble exemple donné par nos pères de l'an X, il à été suivi par leurs petits-fils de 1871.

Après que les troupes régulières eurent été défaites ; alors qu'il n'y avait déjà plus d'espoir, il se sont levés à la voie de la patrie pour sauver son honneur et ils l'ont sauvée par leur courage.

Avec de tels hommes, non, mille fois non, la France ne périra pas tant que dans son cœur généreux battra l'amour de la Patrie.

Honneur donc aux braves du 21 Janvier 1871.

Un Volontaire.

Typographie
V. DAUFRESNE
BRIONNE (EURE),
1872